

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 31 Janvier 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

**Date convocation :** 25 Janvier 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, LEMOINE Fernand, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel,

**Excusés :** BARBIER Roger, BERNARD Colette (pouvoir à Rollin P.), BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, GIRARD Pascal (pouvoir à Bornet C.), LEROY Anne (pouvoir à Thevenet P.), LOUHET Damien, MONNETTE Jean-Marie (pouvoir à Guyot J.), MOREAUX Jacques (pouvoir à Jaillot A.), ROY Barbara (pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François (pouvoir à Martin M.), VINGDIOLET Marie-Christine (pouvoir à Barbier D.)

**Secrétaire de séance :** GUYOT Justine **En exercice :** 44. **Présents :** 31. **Votants :** 39.

### Développement économique - Convention de partenariat et de financement Mission d'animation Territoire d'Industrie Nevers Val de Loire

Le contrat Territoire d'Industrie Nevers Val de Loire 2020-2022, auquel la CCSN est signataire, est arrivé à son terme le 31 décembre dernier.

Tout au long du processus, des réunions ont été organisées dans chaque EPCI, en associant au maximum les industriels et les partenaires économiques, afin de faire remonter les besoins. L'ensemble des partenaires a d'ailleurs montré un grand intérêt pour la démarche et une forte volonté de co-construire des projets et les solutions adaptées.

Afin de garantir la réussite de la mise en œuvre du projet de territoire, il est apparu nécessaire de disposer d'une ressource spécifique en matière d'ingénierie tout au long des trois années de contrat. La CCI de la Nièvre a proposé d'assurer cette mission d'ingénierie. Cette proposition a reçu l'aval de l'ensemble des partenaires.

Aujourd'hui, à la fin du contrat, et alors que le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) ont conclu une convention « Choc Industriel » dans le cadre de la démarche Territoire d'Industrie, le dispositif « Territoire d'industrie » pourrait être prolongé sans que les modalités de mise en œuvre ne soient clairement établies avec les EPCI/industriels binômes.

Afin de garantir, sans rupture, une continuité d'animation du programme en cours de définition avec la Région et l'ANCT, il apparaît nécessaire de pouvoir maintenir une ressource dédiée, au côté des EPCI et des industriels, pour poursuivre la définition de la nouvelle feuille de route à laquelle ils sont associés. D'une durée minimale d'un mois, cette mission pourrait, dans un second temps, être assurée par la Région dans le cadre de l'ingénierie ambitionnée au travers du dispositif « Choc Industriel ».

Dans cette perspective, et pour des raisons de calendrier et d'efficacité administrative, il est proposée une convention, prenant la forme d'une prestation de service, conclue entre la CCI et l'Agglomération de Nevers, selon une répartition financière établie de la manière suivante :

➤ CCI Nièvre : 20 %

➤ Nevers Agglomération (pour le compte de l'ensemble des EPCI du TI Nevers Val de Loire) : 80 %

Coût mensuel		6 500,00 €
CCI	20%	1 300,00 €
EPCI	80%	5 200,00 €
Nevers Agglomération	40,48%	2 104,96 €
CC Cœur de Loire	20,43%	1 062,36 €
CC Sud Nivernais	20,08%*	1 044,16 €

CC les Bertranges	9,5%	494,00 €
CC Loire et Allier	7,46%	387,92 %
CC Bazois Loire Morvan	2,05%	106,60 %

*\*pourcentage de répartition financière du reste à charge défini dans la convention initiale Territoire d'Industrie signé le 19 décembre 2019.*

Aussi, il est demandé aux conseillers communautaires de bien vouloir :

- Approuver le principe de conventionnement entre la CCI et l'Agglomération de Nevers pour la continuité de la mission d'animation Territoire d'Industrie,
- Approuver les termes de la convention ci-annexée ;
- Autoriser Madame la Présidente à donner son accord à l'Agglomération de Nevers pour signer ladite convention engageant la CCSN.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime :

**Fait à Decize, le 02 Février 2023**

Certifié exécutoire par la Présidente,  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture le 02/02/2023  
Et de la publication le 02/02/2023

La Présidente

La Présidente,

R. ROY